

ÉTAT CIVIL

ÉVOLUTION DES MODALITÉS DE DÉLIVRANCE DES CARTES D'IDENTITÉ

La réforme « préfectures nouvelle génération » prévoit, depuis le 2 mars 2017, que les demandes de carte nationale d'identité (CNI) soient déposées dans les seules mairies pourvues de stations de recueil, utilisées pour les passeports biométriques. 21 sites sont répertoriés dans la Manche. A Cherbourg-en-Cotentin, vous pourrez vous rendre aux services état civil de Cherbourg-Octeville, Equeurdreville-Hainneville et Tourlaville.

Attention ! Examens, projets de voyage, élections présidentielles ou législatives nécessitent la présentation d'une pièce d'identité. Compte tenu de ces nouvelles modalités d'obtention des cartes nationales d'identité, qui impliquent des délais de délivrance plus importants, les usagers souhaitant faire une première demande ou renouveler leur titre sont invités à anticiper leur requête.

À CHERBOURG-OCTEVILLE

Depuis 2 mars 2017, l'ex-Mairie de la Butte n'étant pas équipée d'un dispositif de recueil, les demandes de CNI sont regroupées au service état civil de la Mairie déléguée de Cherbourg-Octeville, situé place de la République, ou auprès de toute autre mairie équipée du dispositif de recueil.

Afin de répondre au mieux aux demandes de cartes d'identité ou passeports qui seront effectuées sous cette nouvelle forme, des aménagements seront mis en place à partir du 2 mars, place de la République :

- du lundi au vendredi, de 8h15 à 11h30, le dépôt des demandes se fera en libre accès, afin notamment de répondre aux demandes urgentes,
- du lundi au vendredi, à partir de 13h30 - ou dès 12h lors des journées continues des mardi et jeudi, le dépôt des demandes se fera uniquement sur rendez-vous au

02 33 87 88 20, afin de limiter les temps d'attente pour les demandeurs qui le souhaitent.

À ÉQUEURDREVILLE-HAINNEVILLE

En mairie déléguée d'Equerdreville-Hainneville, les horaires sont les suivants :

- le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 11h30
- le lundi et vendredi de 13h30 à 16h30
- le mardi et jeudi de 13h30 à 17h30
- le mercredi uniquement sur rendez-vous au 02 33 53 96 13

À TOURLAVILLE

En mairie déléguée de Tourlaville, les demandes et dépôts de dossier s'effectuent aux horaires suivants :

- du lundi au vendredi de 8h à 11h30 et de 13h30 à 17h, sans rendez-vous
- renseignements au 02 33 88 15 20